



CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

ENTRE :

COMMUNE DE MIRANDE

Hôtel de Ville

Square de l'Europe

32300 MIRANDE

représentée par Monsieur le Maire, Patrick FANTON

Et :

L'Office Public de l'Habitat du Gers

71, rue Jeanne d'Albret

B.P. 60547

32021 AUCH CEDEX 9

représenté par sa Directrice Générale, Madame Karine BOUSQUAIL.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

1° Objet de la convention :

L'Office Public de l'Habitat du Gers est propriétaire sur la Commune de logements sociaux disposant d'espaces verts non privatifs.

La présente convention a pour objet de finaliser avec la commune la prise en charge de l'entretien de ces espaces qui ne sont pas considérés comme pouvant être à la disposition exclusive du ou des locataires.

Ce partenariat communal doit apporter à terme un service efficace de proximité et pérenniser les missions d'entretien des Espaces Verts.

Aussi, par cette convention, un cadre commun est formalisé afin de s'adapter au logement social.

2° L'entretien comprendra entre autres :

- la tonte du talus sur le site : CANERON/ECOLE ELEMENTAIRE pour un montant de 1 200 euros TTC .

3° Facturation :

Annuellement, une facture sera adressée à l'Office courant Décembre.

4° Situations Particulières :

En tant que de besoin la commune pourra solliciter l'Office pour régler des situations particulières qui seraient de la responsabilité des locataires (non entretien des haies privatives par exemple).

Le présent document est établi en deux exemplaires et conjointement signé par les deux parties.

Fait à Auch, le 16 janvier 2025

Commune de MIRANDE

Monsieur Le Maire,
Patrick FANTON

Office Public de l'Habitat du Gers

Madame La Directrice Générale,
Karine SOUSQUAIL

